



## **La précarité sera-t-elle le nouveau visage des emplois à la Drfip45 ?**

### **Situation sanitaire :**

A l'image du recul de la pandémie en France, le département ne compte plus que 3 cas covid déclarés sur les 2 dernières semaines. La situation semble maîtrisée ce qui justifie l'allègement des mesures de restrictions Covid, notamment avec la remontée des températures.

### **Amélioration du Cadre de Vie et le fond d'amélioration dédié:**

Concernant le fond d'amélioration, le Directeur nous apprend que 85 % des départements français ont trouvé un accord. Aussi, comme l'indiquait la note de la DG, les sommes allouées pour les départements n'ayant pas trouvé d'accord, seront redistribuées aux départements ayant trouvé un accord (environ 1 million d'euros). La clé de cette répartition n'est pas encore connue à ce jour. Le Directeur a apporté les précisions suivantes suite à la redescende d'informations de la Direction Générale :

- Les sommes supplémentaires ne pourront pas être utilisées sur la dotation de bons d'achat car pouvant être considérés comme un complément de rémunération par le juge administratif.
- Les crédits seront disponibles rapidement pour mettre en place les différentes actions déjà retenues dans le département.
- La 2ème édition de la gazette 45 fait l'illustration du dispositif.
- On ignore à ce jour les possibilités d'utilisation des fonds supplémentaires. On verra si l'on doit consulter à nouveau les agents ou si l'on piochera dans les idées déjà soumises et retenues sur liste d'attente lors du CTL . Le choix du Directeur allant vers la deuxième solution avec l'aide du comité de suivi.

### **Modalité d'imputation des jours correspondant aux ponts naturels :**

( AAE, jour de congés, récup horaire, rtt)

La Direction a consulté le PNSR (pôle nationale de soutien au réseau) pour clarifier le sujet, il en résulte que sur le premier pont, l'AAE (autorisation d'absence exceptionnelle) doit être positionnée en priorité sinon c'est un jour de congé. Pas de récupération horaire sur le 1<sup>er</sup> pont. Un message de la Direction sera envoyé et confirmera cette décision.

Les agents mobilisés et engagés dans la campagne déclarative pourraient être amenés à être dans l'impossibilité de pouvoir poser une récupération horaire. Dans ce cas, «et à titre exceptionnel» les heures écrêtées (supérieures à 12h à la fin du mois) pourront être reportées sur le compteur des agents et faciliter la prise de jour de récupération en juin. Le dispositif qui a été appliqué lors de la crise Covid sera également mis en œuvre le cas échéant.

### **Mutation et mouvement des agents :**

Comme promis nous avons reçu le 6 mai l'information calendaire de l'ouverture de l'application

Aloa afin que les agents A,B et C puissent déposer leurs demandes de mutation locales.

La Direction se félicite des 27 arrivées d'agents C venant combler les vacances de postes.

*Commentaire FO : les vacances se réduisent mais on est loin de devoir se satisfaire de services insuffisamment pourvu d'effectifs.*

Mr Dalles nous explique qu'il sera toujours possible, avec l'autorisation de la DG, de combler les postes vacants en recrutant des contractuels.

*Commentaire FO : on pourrait nommer ce procédé « la gestion de la misère » quand on connaît la rigidité de ce « recrutement », puisque les personnes concernées ne peuvent rester plus de 3 ans !*

Mais selon M. Dalles, « nous ne sommes pas la Direction la moins bien traitée ».

Néanmoins, il faudrait arrêter de compter sur la bonne volonté des agents pour réaliser des objectifs quasi inatteignables. La fatigue physique et morale des agents est palpable. En tout état de cause, les chiffres indiquent bien que nous sommes en deçà du nombre de postes disponibles (avec 56 carences d'emploi, ETP = équivalent temps plein).

### **Trésorerie Hospitalière Départementale :**

Au niveau de l'activité globale elle semble avoir atteint un fonctionnement normalisé au niveau des bannettes et des mandats en instance.

Un léger retard est constaté en comptabilité-recette mais l'arrivée des deux contrôleurs stagiaires donne de l'optimisme au chef du service par intérim dans la diminution de ce retard.

Le service dépense fonctionne sans aucune difficulté.

Chez les hébergés l'arrivée du cadre A EDR a permis de régler quelques questions de méthode et d'organisation. Il reste quelques points de blocage dans la préparation de la note d'harmonisation mais la situation s'améliore tant sur le plan psychologique que sur l'aspect production.

Le service recouvrement est à jour excepté sur la mise en place de l'automate des poursuites.

Les deux agents pactes de qualité et l'assistance des EDR A et C permet de répondre au déstockage récent de l'hôpital de Gien.

Le déploiement du A EDR serait maintenu jusqu'en octobre, les solutions d'harmonisation moins « chronophages » doivent arriver et les opérations concernant l'hôpital de Montargis seront différées.

Un chef de service sera également recruté en Septembre.

### **Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement:**

Le SPFE effectue depuis la fusion un travail important de mises à jour.

Le délai est actuellement entre 120/125j avec un objectif à court terme de revenir vers les 100 jours.

Les effectifs du SPFE sont actuellement de -4 et ils devraient passer à -8 ; -9 avec les concours et les départs en retraite. En termes de gestion des compétences dans le mouvement local, Mr Dalles nous a confirmé qu'il sera donné priorité aux demandes à rester dans ce service.

Dans le passé, certains retraités de ce service ont été rappelés afin d'aider au mieux les collègues à rattraper le retard.

*Commentaire FO : la réforme et le report de l'âge de départ en retraite est-elle déjà en application dans ce service ?*